

Quinze ans requis pour le casse du musée Chéret à Nice

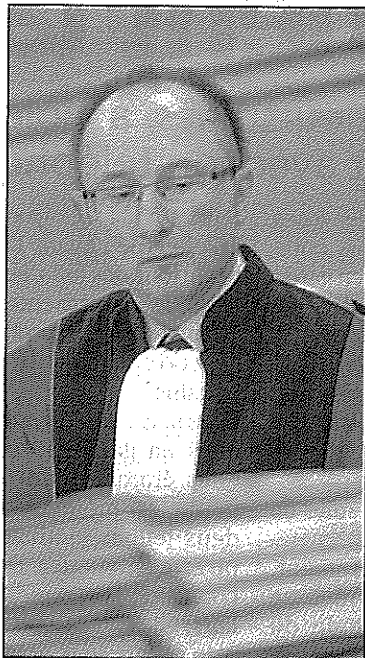
Devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, la défense des cinq voleurs de toiles de maître dénonce des réquisitions « disproportionnées »

Quinze ans de réclusion. À cette perspective, Pierre Noël-Dumarais, 64 ans, perd la gouaille et la morgue qui ont pimenté ses multiples interventions devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône.

Incarcééré depuis trois ans, l'organisateur du casse du musée Chéret à Nice ne rit plus.

En requérant hier cette lourde peine, l'avocat général Marc Gouton décrit un « repris de justice n'ayant jamais rompu avec son passé et la clandestinité, un leader d'une intelligence supérieure faisant peur à ses co-accusés, capable, selon l'un d'eux, de détruire à la hache une voiture lui ayant coupé la route ».

Pour le représentant du ministère public, « Monsieur Pierre » et ses quatre complices n'ont pas été « poussés par le FBI à agir ». « S'ils furent manipulés par la police, c'est après le casse, dans le but de leur reprendre les quatre toiles de maî-



L'avocat général Marc Gouton: « Les braqueurs du musée Chéret ne sont pas des demi-sels ou des bras cassés mais des professionnels chevronnés ».

(Photo Richard Ray)

tre. On est bien loin du scénario des films *Max* et les ferrailleurs ou *Razzia sur la chnouf*. » Selon Marc Gouton, les accusés ne sont ni des demi-sels ni des bras cassés mais des professionnels organisés au point d'utiliser un brouilleur d'ondes, déterminés et pour certains armés. Sinon comment expliquer que ce dimanche 5 août 2007 vers 13 heures « le personnel du musée soit resté pétrifié ? »

Les malfaiteurs espéraient 2,8 millions d'euros

L'avocat général rappelle que le gang escomptait 2,8 millions d'euros de la revente des deux Brueghel, du Sisley et du Monet, dont 500 000 euros, frais déduits, pour le seul Noël-Dumarais.

Sans état d'âme, il demande douze ans de réclusion contre Patrick Chelelekian (censé toucher 300 000 euros) « à l'ori-

gine des faits et au contact de l'intermédiaire susceptible d'écouler les tableaux ».

Huit ans de prison contre Patrice Lhomme « qui a mené la seconde partie des négociations à Miami avec les acheteurs, faux narco-trafiquants et vrais agents du FBI ». Cinq à six ans contre Lionel Ritter, « l'homme de main qui fut cependant de tous les rendez-vous ».

Trois à quatre ans contre Grégory Moullec, la « dernière roue du carrosse, le simple manutentionnaire ».

Verdict en début d'après-midi

La défense se dit « effarée » par la sévérité de réquisitions « dignes d'une attaque de fourgon blindée ». « C'est une peine d'élimination pour Pierre Noël-Dumarais qui ne recouvrerait pas la liberté avant l'âge de 71 ans » s'insurge M^e Ludovic Depatureaux.

« Il n'y a pas eu de violence »

rappelle M^e Lionel Moroni au nom de Chelelekian « qui a tenté pendant un an de refourguer une marchandise lui brûlant les doigts ». « Il n'y avait pas davantage d'armes » jure M^e Bruno Rebsock.

« Mais le personnel du musée avait intérêt à avancer le contraire afin de faire oublier son absence totale de réaction et le fait que des œuvres étaient volées pour la seconde fois. »

« Ces beaux mecs, comme on dit dans le jargon policier » rétorque M^e Adrien Verrier, conseil de la ville de Nice « se baladaient quotidiennement avec des armes et ils seraient entrés à Chéret les mains nues ? Ils insultent leur propre intelligence ».

Les accusés auront ce matin une dernière fois la parole avant que la cour d'assises ne se retire pour délibérer.

Le verdict est attendu en début d'après-midi.

JEAN-PAUL FRONZES